



Municipalité de Napierville

Le 12 décembre 2025

À une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025 à laquelle sont présents son honneur la mairesse, Madame Chantale Pelletier et les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Ghislain Perreault | - Mathylde Gagnon |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Nathalie Lavoie | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Résolution #2025-12-369 : Adoption de la Politique de location des salles municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville met à la disposition du public diverses salles municipales pour la tenue d'activités communautaires, sociales, culturelles et familiales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer de manière claire, uniforme et sécuritaire les modalités d'utilisation de ces salles;

CONSIDÉRANT QU'une Politique de location des salles municipales a été révisée présentées aux membres du conseil;

Sur proposition de Madame la conseillère Mathylde Gagnon, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Politique de location de salles municipales, annexée à la présente résolution sous l'appellation *Annexe A: Politique de location des salles municipales*.

QUE ladite politique entre en vigueur dès son adoption.

D'abroger toute politique ou procédure antérieure relative à la location des salles municipales incompatible avec la nouvelle politique.

D'autoriser les employés responsables du service de réception au comptoir d'accueil de la municipalité à gérer les réservations, percevoir les paiements et dépôts, remettre les clés, vérifier l'état des lieux lors du retours, signer au nom de la Municipalité, les contrats de location des salles municipales du centre communautaire conformément à la présente politique.



D'autoriser les employés responsables du service de réception au comptoir d'accueil des loisirs à gérer les réservations, percevoir les paiements et dépôts, remettre les clés, vérifier l'état des lieux lors du retours, signer au nom de la Municipalité, les contrats de location du chalet des loisirs et de la salle 54 conformément à la présente politique.

QUE copie de cette politique soit mise à la disposition du public, notamment sur le site internet de la municipalité et disponible à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau.

ADOPTÉE

SIGNÉ : Chantale Pelletier, mairesse
" Julie Archambault, directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée